

Préavis municipal no 46 relatif à l'adaptation des installations de traitement et de télégestion de la station de traitement des eaux du Montant.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances composée de :

Rasul MAWJEE	1 ^{er} membre
René BARIONI	Rapporteur
Katia ANNEN	
Laurent BACHELARD	
Claudine BOVET	
Regina BOVET	
Valérie CORNAZ-ROVELLI	
Maurizio DI FELICE	
Christian VERNEX	

s'est réunie les 19, 22 et 29 août 2013.

Excusés : Laurent Bachelard les 19 et 22 août
Valérie Cornaz-Rovelli le 22 août
Christian Vernex le 29 août

Remerciements

La commission remercie vivement M. Collaud, municipal des finances, de sa disponibilité, de la qualité des informations et des réponses fournies lors de la séance du 22 août.

Elle tient également à remercier M. Fargeon qui a accueilli quelques-uns de ses membres lors d'une visite sur place, programmée avec la commission technique. Cela leur a permis de recevoir des informations intéressantes et détaillées et de prendre la mesure de la complexité technique du fonctionnement de telles installations.

Lorsque le canton a octroyé la concession, les 3 communes concernées avaient convenu d'une convention prévoyant qu'aucun organisme privé n'en ferait partie, d'où la répartition des coûts telle que présentée dans ce préavis. A ce sujet, les probabilités d'un refus de l'une ou l'autre des deux autres communes sont extrêmement faibles, car cela remettrait en question l'existence même de la convention. D'autre part, les installations actuelles, mises en service en 2002, ont coûté environ CHF 2'710'000.- à la commune et les comptes 2012 indiquent qu'il reste encore CHF 500'000.- à amortir.

Le préavis (p.6) précise que « le financement s'effectuera par le biais du compte affecté du service des eaux ». Toutefois, les amortissements en cours, même s'ils sont supérieurs à ce qui est exigé légalement, ne permettent pas encore de constituer une réserve pour ce compte. Il y a lieu de rappeler que ce même compte 9144 gère la réparation du réseau, son extension, ainsi que les investissements importants tels que forages et création de réservoirs.

Préavis municipal no 46 relatif à l'adaptation des installations de traitement et de télégestion de la station de traitement des eaux du Montant.

Si les travaux prévus dans le cadre de ce préavis doivent notamment aboutir à une optimisation de la consommation d'eau et d'électricité, il ne faut pas s'attendre à des économies importantes (environ CHF 2'000.- pour l'électricité). On peut donc considérer que les frais d'exploitation vont rester stables et n'auront pas d'influence sur le prix de vente du m³ d'eau.

Quant aux travaux de moindre ampleur qui seront confiés à des entreprises locales, ils concernent essentiellement la maçonnerie et l'électricité.

La COFIN est pleinement convaincue de l'utilité des travaux prévus. Elle estime par ailleurs que la charge financière dévolue à la commune de Gland est tout à fait supportable dans la mesure où elle consomme à elle seule près des ¾ de l'eau traitée par la station du Montant.

Conclusions

La commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis, soit :


Le conseil communal

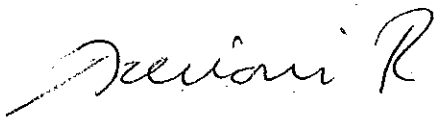
- vu - le préavis municipal no 46 relatif à l'adaptation des installations de traitement et de télégestion de la station de traitement des eaux du Montant ;
- ouï - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet;
- ouï - le rapport de la commission des finances;
- considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

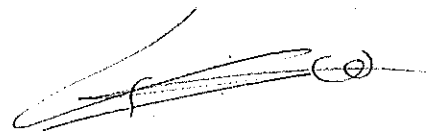
- I. d'accorder le crédit de 380'000 fr. et d'autoriser la municipalité à entreprendre ces travaux;
- II. d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de 380'000 fr.

Préavis municipal no 46 relatif à l'adaptation des installations de traitement et de télégestion de la station de traitement des eaux du Montant.


Rasul MAWJEE
1^{er} membre



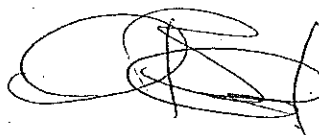
René BARIONI
Rapporteur



Katia ANNEN



Laurent BACHELARD



Claudine BOVET



Regina BOVET



Valérie CORNAZ-ROVELLI


Maurizio DI FELICE


Christian VERNEX